

A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS/ELEVEURS DU TERRITOIRE

**Du 5 au 10 novembre 2018,  
Venez déposer en déchetteries de Ribiers  
vos déchets ADIVALOR**

Les agriculteurs, éleveurs et maraîchers qui le souhaitent peuvent amener en déchetterie certains de leurs déchets issus de leur activité.

**Voici la liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :**

- ✓ **Big Bags et sacs plastiques (d'engrais par exemple).**
- ✓ **Ficelles de bottes et filets de balles rondes.**
- ✓ **Films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage).**
- ✓ **Filets paragrêle (sans les attaches).**

Ces déchets sont acceptés sous certaines conditions :

- Ils doivent être conditionnés correctement (voir consigne sur le site [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr), pour chaque type de déchets ou en déchetterie).
- Ils ne doivent pas être souillés par de l'eau, la terre ou autre produit.
- Certains déchets doivent être contenus dans un sac jaune spécifique (sacs distribués gratuitement, en quantité raisonnable, par les agents de la déchetterie).
- Ces déchets ne seront pas refacturés par la CCSB aux déposants.
- Ils doivent porter le logo ADIVALOR :

ATTENTION, SUR PLACE EN DÉCHETTERIE,

IL N'Y A PAS DE MOYEN POUR DÉCHARGER

VOS DÉCHETS.



**ADIVALOR®**

Pour plus de renseignement concernant cette collecte : Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - Pôle Environnement - Claire BARUS : 04.92.66.25.49.



Communauté de Communes  
du **Sisteronais-Buëch**